



SGVA
**Association de soutien
 au train du Vivarais**

**Participez à la préservation
 d'un patrimoine exceptionnel !**

Alors qu'en octobre 1968, la compagnie de Chemins de Fer Départementaux (CFD) fermait le réseau du Vivarais à tout trafic, une équipe de passionnés ne put se résoudre à laisser mourir ce train extraordinaire. Ils ont alors créé le Chemin de Fer du Vivarais et dès 1969 remis en circulation touristique la ligne entre Tournon et Lamastre. Très vite fut constituée l'association « Sauvegarde et Gestion de Véhicules Anciens », régie par la loi 1901, qui depuis rassemble les bénévoles autour du train du Vivarais, familièrement appelé « Le Mastrou » par les Ardéchois.

Aujourd'hui **indépendante de l'exploitation commerciale**, l'association SGVA concentre tous ses efforts pour la **sauvegarde et la restauration d'un patrimoine historique lié au train du Vivarais et pour la transmission aux jeunes générations du savoir-faire et de l'esprit ferroviaire**. La SGVA reste une association conviviale où chaque membre apporte sa contribution en fonction de ses moyens, de ses compétences et de ses envies.



Outre votre participation aux diverses activités de l'association, vous pourrez aussi vous inscrire aux « **stages vapeur** » organisés deux fois l'an, pour vous initier à la technique, à la chauffe et à la conduite d'une locomotive à vapeur.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Train de l'Ardèche, chaque membre de la SGVA peut effectuer gratuitement deux voyages annuels, aller et retour, accompagné d'une personne de son choix.

Vous aussi, apportez votre soutien et participez à la vie de notre association en y adhérant. Vous recevrez un bulletin de liaison qui vous informera de ses activités et de ses projets.

Important : la SGVA étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal en début d'année suivante pour votre cotisation ou tout don effectué, reçu vous ouvrant droit à une **réduction d'impôt** égale à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (suivant la loi de finances actuellement en vigueur).

Association SGVA - La Gare - 07270 Boucieu-le-Roi
 Association régie par la loi de 1901 (JO du 18-6-69), reconnue
 d'intérêt général
 Association N° W073000337. SIRET 391 475 290 00030. Code APE 913E
 Association affiliée à la FACS et à l'UNECTO
contact@train-du-vivarais.com
www.train-du-vivarais.com

Je souhaite : devenir membre de la SGVA / faire un don à la SGVA

Nom Prénom

Adresse.....

Code postalVille

Date de naissance / /

Téléphone Courriel

Comment avez-vous connu l'association.....

Le montant de la cotisation annuelle est de 60 € (35 € si moins de 25 ans, étudiant ou demandeur d'emploi). Règlement par chèque à l'ordre de la SGVA.

Cotisation :€ Don :€

Total :€

Bulletin à retourner à :

Alain NOËL, Trésorier de la SGVA, 240 D, chemin Vert - 69390 CHARLY

Vos données personnelles sont à usage strictement interne et ne seront jamais communiquées à des tiers. Selon la loi du 6 Janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification sur simple demande au président de l'association.